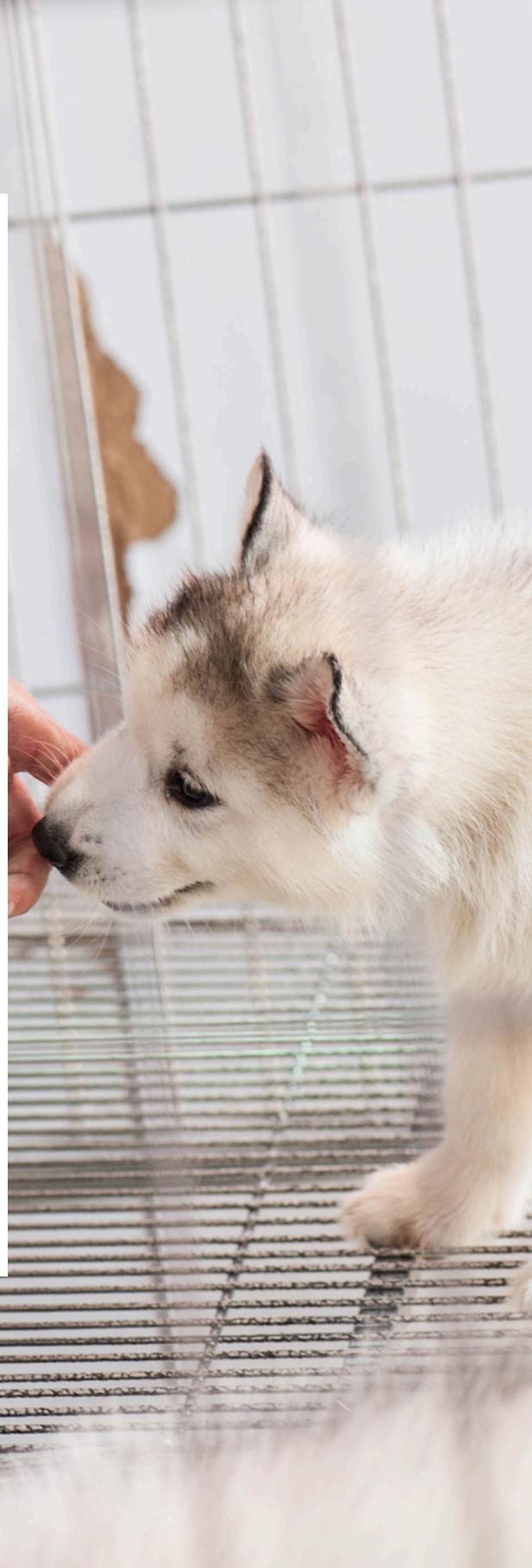


DÉCEMBRE 2024

Rapport sur les salons du chiot

ARGOS 42



1. Introduction

Les salons du chiot sont devenus des événements attirant un large public composé à la fois de futurs propriétaires d'animaux et de professionnels du secteur. Ces événements, qui se présentent comme des opportunités d'acquérir un chiot ou un chaton, soulèvent toutefois de **nombreuses questions en termes de bien-être animal, de santé et de conditions d'élevage**. En effet, si ces salons offrent un large choix d'animaux de compagnie, ils sont aussi le théâtre de pratiques controversées qui peuvent **mettre en danger la santé des chiots**.

Le présent rapport s'inscrit dans une démarche d'évaluation des salons du chiot, en collectant des témoignages et des données précises auprès des participants. Un sondage a été mené pendant un mois via "*google form*" auprès d'un échantillon de particuliers et de professionnels afin d'analyser les perceptions et les expériences liés à ces événements. L'objectif est de dresser un état des lieux des risques perçus, des problèmes de santé observés chez les chiots achetés lors de ces salons, et de déterminer les actions nécessaires pour garantir un meilleur respect des normes de bien-être animal.

Les résultats de cette enquête nous permettront d'approfondir la compréhension des risques sanitaires et comportementaux associés à l'achat de chiots lors de salons spécialisés. Ce rapport ambitionne de fournir des informations fiables et de qualité, soutenues par des sources d'enquêtes existantes et des études sur la réalité des pratiques dans les salons du chiot. En exposant ces résultats, nous espérons sensibiliser le public et les acteurs du secteur à la nécessité d'une régulation stricte pour assurer la sécurité et le bien-être des animaux de compagnie.



2. Méthodologie

Ce sondage a été mené dans le cadre d'une étude visant à recueillir des perceptions et des avis sur les salons du chiot. La collecte des données a été réalisée via un questionnaire en ligne, sur une période allant du 27 novembre au 25 décembre 2024.

Le questionnaire comportait 16 questions, organisées en plusieurs thèmes :

- Le profil et la confidentialité des répondants
- Les motivations des visiteurs et leur perception des salons du chiot.
- Les conditions de bien-être animal observées sur place.
- L'impact éthique et éducatif de ces salons.
- L'avenir des animaux vendus

Les réponses étaient recueillies sous forme questions à choix multiple, questions ouvertes, échelles à points et d'autre format, permettant d'obtenir des données à la fois qualitatives et quantitatives.

Le sondage était destiné à un public mixte, comprenant à la fois des professionnels du monde animalier (vétérinaires, éleveurs, associations de protection animale...) et le grand public (familles, visiteurs "amateurs" de chiens).

En tout, **266** personnes ont participé à cette étude. Parmi elles, **33** étaient des professionnels, représentant **12,4%** du total, tandis que **233** appartenaient au grand public.

La répartition des participants selon leur profil est la suivante :

- Particulier : 87,6%
- Eleveur : 4,9%
- Vétérinaire / ASV : 1,9%
- Educateur comportementaliste canin : 1,5%
- Toiletteurs : 0,8%
- Association de protection animale : 1,9%
- Famille d'accueil : 0,4%
- Ostéopathe animalier : 0,4%
- Naturopathe animalier : 0,4%
- Agent animalier : 0,4%

Cette variété de participants garantit une vision nuancée des différents enjeux liés aux salons du chiot.



3. Analyse des Résultats

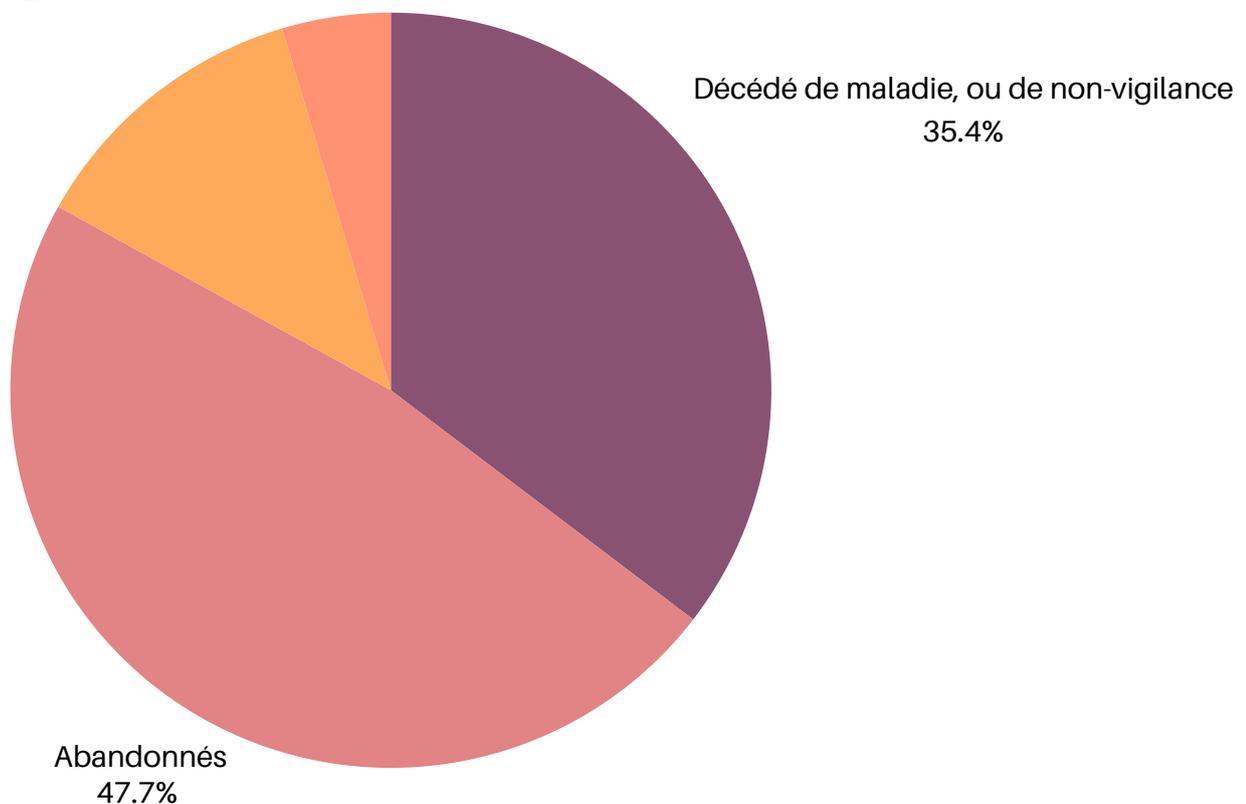
Présentation des réponses aux questions, accompagnées de graphiques et de statistiques.

Lorsque vous avez acheté un animal lors d'un salon, pouvez-vous nous indiquer quel avait été son destin ?

Questions à choix multiple,

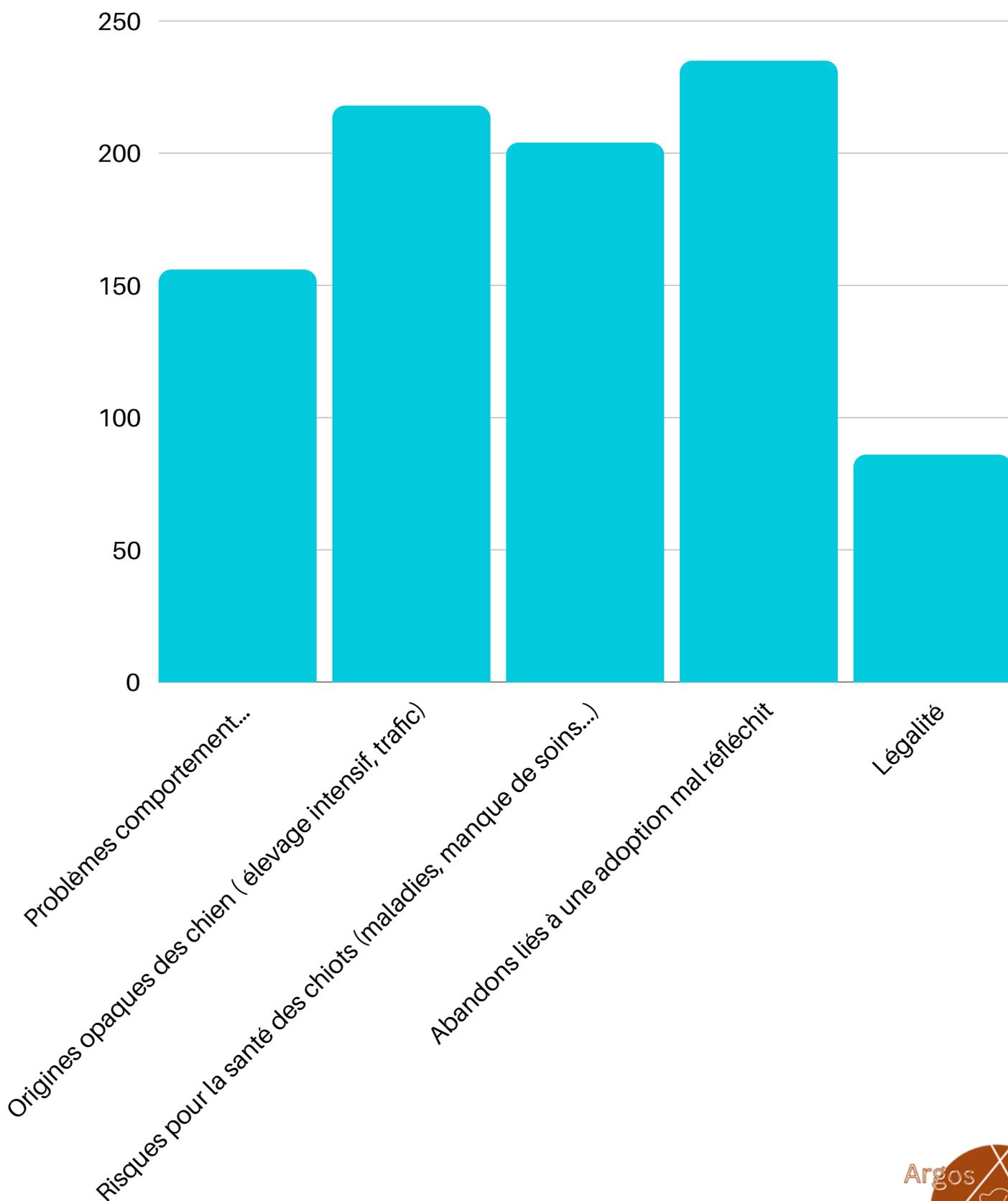
- Décédé de maladie, ou de non-vigilance
- Abandonnés
- L'acheteur a gardé l'animal et résolu le problème
- Gardé mais mauvaise relation humain/animaux et...

L'acheteur a gardé l'animal et résolu le problème
12.3%



Selon vous, quels sont les principaux risques associés aux salons du chiot ?

Case à cocher



4. Témoignages

Sélection de témoignages marquants, tant de particuliers que de professionnels.

Témoignage 1 - Particulier : « J'ai acheté un chiot lors d'un salon, il est tombé gravement malade quelques jours après. C'était une expérience très difficile. »

Témoignage 2 - Vétérinaire : « Les chiots achetés lors de salons présentent souvent des maladies infectieuses comme la parvovirose. Ces événements sont une source de stress intense pour les animaux. »

Témoignage 3 - Particulier : « "l'éleveur" a vendu un chiot beauceron, avec des soucis oculaires et de comportements à mes parents (couple de personnes âgées peu actives et sans connaissances en éducation canine et ne voulant surtout pas de chien de garde. L'éleveur leur a assuré que ce n'était pas un beauceron chien de garde mais un berger de Beauce, chien de troupeau très facile à éduquer. Mon père est décédé quelques mois ensuite, laissant ma maman pas encore retraitée et mal en point. Physiquement avec le chiot. Elle a décidé de le garder avec un suivi avec une éducatrice comportementale très régulière. Cela fait désormais 2 ans, côté éducation l'éducatrice a fait un super travail. Côté santé le chien aura des soucis toute sa vie »

Témoignage 4- Éducatrice et comportementaliste canin : « J'ai eu l'impression que c'était une usine afin de vendre le plus possible sans forcément être sûr que les acheteurs soient conscients des responsabilités que ça engendre. Ça provoque des achats compulsifs, ils ne donnent aucune information sur les besoins réels des chiots et ne se posent même pas la question si le futur milieu de vie du chiot (chien) sera adapté à lui. »

Témoignage 5- Particulier :
« mon chiot est décédé 72h après »



© IA - ARGOS 42



5. Comparaison avec des sources fiables

Les salons du chiot, événements itinérants dédiés à la vente de jeunes animaux (chiots, chatons, parfois NAC), suscitent de vives préoccupations en matière de bien-être animal, de santé publique et de conformité légale. Plusieurs enquêtes réalisées par des associations, telles que One Voice et AJAS, dans les salons du chiot d'Antibes, Chambéry et Aix-les-Bains, ont révélé des pratiques troublantes. De plus, une enquête approfondie menée par la Fondation Brigitte Bardot (FBB) entre mars 2023 et avril 2024 a mis en lumière des manquements graves à la réglementation et des conditions de détention inacceptables pour les animaux exposés.

- Problématiques Sanitaires

Les conditions d'exposition des chiots dans ces salons sont souvent inadaptées, augmentant les risques sanitaires. Les animaux, parfois transportés sur de longues distances et confinés dans des cages exiguës, sont exposés à des environnements stressants propices à la propagation de maladies infectieuses telles que *la toux du chenil* ou la *parvovirose*.

- Bien-être Animal

L'enquête de la FBB révèle que les chiots sont fréquemment manipulés sans précaution, exposés à des bruits constants et à des manipulations incessantes de la part des visiteurs, ce qui compromet leur bien-être. De plus, l'absence de sélection rigoureuse des acquéreurs favorise des achats impulsifs, augmentant le risque d'abandon ultérieur des animaux.

- Législation et Pratiques Illégales

Malgré l'interdiction récente de la vente de chiens et de chats en animaleries, les salons du chiot échappent encore à une réglementation stricte. L'enquête de la FBB a mis en évidence de nombreuses infractions, notamment le non-respect des normes de transport et d'exposition des animaux, ainsi que des pratiques commerciales agressives incitant à l'achat impulsif.

- Non-respect de l'article L214-8 VIII. du code rural et de la pêche maritime : les techniques promotionnelles
- Non-respect de l'article L214-8 III. du code rural et de la pêche maritime : la dénomination de chien ou chat « de race »
- Non-respect de l'article L214-8-1 du code rural et de la pêche maritime : les mentions obligatoires sur l'offre de cession
- Non-respect de l'article L214-8 V. du code rural et de la pêche maritime : certificat d'engagement et de connaissance et respect du délai de 7 jours avant la remise de l'animal

Ces constats ont conduit à des appels pour une interdiction de la vente de chiens et de chats dans les foires et salons, afin de mieux protéger le bien-être animal et de lutter contre les pratiques irresponsables.



6. Recommandations

1. Renforcer la législation :

- Interdire la vente d'animaux dans les salons. Renforcer la loi du 30/12/2021 qui visent à responsabiliser les achats d'animaux, les salons du chiot ont été oubliés alors qu'ils constituent le temple de l'"achat coup de cœur".

2. Améliorer les pratiques :

- Former les visiteurs aux engagements nécessaires pour adopter un animal
- Mettre en place des contrôles stricts dans les salons notamment sur le respect du certificat d'engagement et interdire et sanctionner l'affichage illégal et promotionnel aux abords des salons.

3. Sensibiliser le public :

- Campagnes éducatives sur les dangers de l'achat impulsif



7. Conclusion



Ce rapport met en évidence l'urgence de mesures pour mieux réguler les salons du chiot. Les données finales et témoignages contribueront à renforcer la pétition et les actions de sensibilisation. Ensemble, nous pouvons protéger les animaux et encourager des pratiques responsables.

Annexes 1.

Logos des partenaires de la campagne.

